



ST Grenoble, le 26/09/2024

## L'ENVIRONNEMENT A ST SANS LANGUE DE BOIS !

**Sur la base de votre expérience, quelles sont vos propositions, en tant que salarié-e-s, afin que STMicroelectronics prenne des actions concrètes pour réduire son empreinte écologique ?**

Merci de répondre au questionnaire :



[Radar Travail et Environnement -  
L'écologie dans votre travail -  
STMicroelectronics](#)



En 2015, L'accord de Paris est signé, on a l'illusion que les Etats et les grandes entreprises vont prendre le sujet du réchauffement climatique à bras-le-corps. Depuis bientôt 10 ans, la liste des déclarations d'intention ne fait que s'allonger. On est tous conscient d'un décalage entre discours et résultats tangibles.

**La CGT de STMicroelectronics vous invite à débattre et à agir afin d'intégrer les enjeux écologiques à notre travail.** Si les salariés ne s'approprient pas le choix des alternatives, c'est eux qui payeront le prix fort. C'est un sujet complexe et encore souvent abstrait pour tout le monde, entre les milliers de tonne de CO2, le coût de l'énergie, la destruction des ressources naturelles, la pollution et les emplois, ...

Avant on pensait acceptable de détruire la planète ou le vivant, si l'emploi était conservé ou au contraire on pensait que c'était mieux que les autres perdent leur emploi, si ça pouvait sauver la planète. Maintenant le seul combat gagnant c'est de sauver la planète tout en gardant son emploi, quitte à le faire évoluer et à faire évoluer la société.

Dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), il faut prévoir l'évolution environnementale et l'obligation de l'adaptation pour garantir les conditions de travail.

**L'outil "Radar Travail et Environnement" est un outil CGT utile pour nous permettre la réflexion et**

**l'action collective sur le thème de l'environnement, avec le développement de solutions concrètes adaptées à notre secteur d'activité.** Croire aux discours écologiques de notre Direction sans analyse nous semble une solution erronée à la problématique sociétale qui se pose à nous.

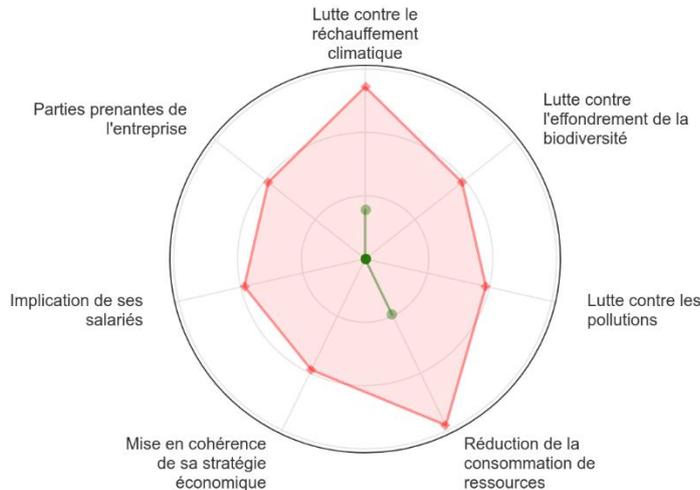
ST est une entreprise du secteur de la métallurgie, un des gros contributeur carbone de l'industrie (24 % en 2021 – source <https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/comites-strategiques-de-filiere/mines-et-metallurgie/decarbonation-la-feuille-de-route-de-la-filiere-mines-et-metallurgie-pour-2030>), dont la feuille de route prévue est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35% d'ici 2030, puis de 81% d'ici 2050, par rapport à 2015.

Encore faut-il savoir avec précision ce qu'est notre impact carbone, ...

# Résultats de l'état des lieux à ST : une goutte d'eau dans la mer des actions à prendre

Les représentant-e-s du personnel CGT ont établi un état des lieux de la politique environnementale de l'entreprise, en se basant sur la déclaration environnementale ST France, publiée en 2024 (déclaration publique).

**Nous avons maintenant besoin de votre expertise pour recenser les propositions à porter face à la direction.**



zone verte : nombre de politiques environnementales essentielles bien mises en place par l'entreprise

zone rouge : nombre de politiques environnementales essentielles qui ne sont pas mises en place et dont l'absence met en danger la pérennité de l'entreprise.

Ce visuel évalue la mise en place ou non des politiques essentielles à la transformation écologique d'une entreprise : la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'impact sur la biodiversité, la consommation de ressource, la mise en place de formations adaptées pour les salarié-e-s, etc.

## Les pistes actuelles de réflexion :

### ➤ Le scope 3 et sa déclaration incomplète à ST (80 à 90 % sous le tapis)

Nous nous battons en CSE et en CSE Central depuis plusieurs années déjà pour avoir un bilan le plus complet possible de notre impact carbone.

### ➤ La neutralité carbone à ST en 2027

De sérieux doutes persistent... (lire César Dugast. "[L'avis de l'ADEME sur la neutralité carbone : décryptage](#)". Carbone 4 (2021))

### ➤ L'eau à ST mis en lumière par les débats autour de l'extension du site de Crolles, avec l'utilisation d'eau potable pour la fabrication de puces électroniques.

Plus de détails sur le site de la CNDP (<https://colidee.com/o164p700/comprendre.htm>) et lire le cahier d'acteur n°12 édité par la CGT (<https://colidee.com/dataPlateformes/164/700/dossierPresentation/66.pdf>)

### ➤ La pollution PFAS à ST

La presse régionale fait état d'une pollution au PFAS dans l'eau rejetée par ST en évoquant un rapport de l'ARS d'avril 2024. Le rapport ne semble plus être accessible. Les PFAS sont aussi présents dans une partie de nos produits. Quels sont les mesures à prendre pour respecter la réglementation et quels sont les moyens alloués ?



Nous souhaitons vous informer sur la décision du syndicat CGT de ST Grenoble de ne pas signer le Protocole d'Accord Préélectoral proposé par la direction pour les prochaines élections professionnelles de novembre 2024. Cette décision repose sur plusieurs points essentiels que nous souhaitons porter à votre connaissance. Cette position de non-signature ne remet pas en cause le process électoral.

### **1. Évolution des modalités de vote :**

Depuis 2018, nous avons constaté une évolution rétrograde préoccupante des Propositions d'Accords de Préélectoraux (PAP) qui deviennent de plus en plus restrictifs. Malgré une défiance du vote électronique exprimé par la CGT à l'époque, le vote électronique hybride, introduit en 2018, nous semblait un compromis acceptable. En effet, les plus anciens s'en souviennent, le vote était organisé sur le site avec des bureaux de vote physique avec isolement et de tablettes numériques, à la fin du scrutin, un dépouillement numérique était organisé. Ce moment privilégié de ce vote et la solennité de l'élection était conservé.

En 2021, sous prétexte de la crise sanitaire, la direction a supprimé les bureaux de vote physiques, en les remplaçant, de manière marginale, par des permanences de vote, entre 11h30 et 14h, offrant néanmoins encore la possibilité d'un vote avec des isolements, accompagné d'une assistance technique présente sur site.

Pour 2024, la direction impose la suppression de cette possibilité, ne mettant à disposition que deux tablettes dans deux salles de réunions sans aucun accompagnement humain, tout au plus une affiche placardée sur la porte. Cette décision limite l'accès au vote pour de nombreux salarié-e-s qui pourraient ne pas souhaiter utiliser leur matériel personnel ou professionnel et souhaiteraient être accompagnés par des humains.

La CGT pour qui la proximité et l'échange prime, vous proposera dans un planning des créneaux durant lesquels nous nous tiendrons à votre disposition pour vous accompagner, et vous rassurer lors de ce scrutin.

De plus, cette nouvelle modalité imposée par la direction permet également un glissement du vote hors temps de travail, alors que l'entreprise se doit d'accorder durant le temps de travail le temps nécessaire aux opérations de vote sans contrepartie pour les salarié-e-s.

### **2. Modification du découpage des collèges électoraux :**

Un deuxième point préoccupant concerne le choix de la direction de modifier le découpage des collèges électoraux avec les classifications de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie. Contrairement aux autres entreprises de la métallurgie, cet aménagement ne prend pas en compte l'emploi réellement occupé par les C6, les faisant basculer tous vers le 2<sup>ème</sup> collège. Cela entraîne une forte diminution de la représentation des ouvriers sur l'ensemble des sites de ST en France, ce qui est inacceptable pour défendre vos intérêts.

### **3. Accès aux listes électorales :**

Un autre point crucial est l'accès aux listes électorales. Les Organisations Syndicales doivent pouvoir vérifier les conditions d'éligibilité des salariés ainsi que la qualité des électeurs. Cet accès est fondamental pour garantir la transparence des élections et pour que chaque mandat soit représentatif des attentes et des droits de tous les salariés. La direction refuse la remise d'une copie et nous contraint à devoir venir regrouper 3 listes pour nous permettre d'exercer nos prérogatives. Cette posture de la direction est simplement contreproductive dans le cadre d'un dialogue sociale constructif. À ce jour, après seulement 330 regroupements de données de salarié-e-s sur le site de ST Grenoble, nous avons déjà relevé, à minima, deux erreurs. Alors oui, on peut faire confiance et signer des chèques en blanc. Nous préférons nous assurer que les erreurs seront corrigées afin d'éviter de futures contestations des élections professionnelles, quitte à devoir venir lister une à une les plus de 2500 lignes nécessaires à ce contrôle.

### **4. Limitations sur la transmission des professions de foi :**

Enfin, nous tenons à signaler que les modalités convenues pour la transmission de la profession de foi ont été remises en question. Nous sommes désormais contraints par le prestataire Kercia, -choisi par la direction-, de réduire le nombre de feuillets envoyés aux salarié-e-s, ce qui constitue une entrave à l'information des salarié-e-s.

À travers ces points, nous souhaitons vous alerter sur les enjeux qui peuvent impacter notre représentation et notre capacité à défendre nos droits en tant que salarié. Votre voix est essentielle dans ce processus électoral, et la CGT s'engage à continuer à défendre vos intérêts avec résolution.

Restons mobilisé-e-s !



## **Acquisition de Congés Payés en Maladie : des discussions avec la Direction ont débuté.**

Pour rappel, la CGT a mené une action juridique que nous avons gagnée afin que soit transposé en France le droit Européen, plus favorable concernant l'acquisition des congés lorsqu'on est en maladie. Le gouvernement a donc été contraint de légiférer, bien qu'à minima (loi du 24 avril 2024).

Après plusieurs relances de notre organisation syndicale auprès de la Direction, en septembre, nous avons eu deux réunions pour échanger sur l'application de la nouvelle loi dans l'entreprise.

Notre premier bilan, c'est que ST semble chercher des échappatoires pour ne pas appliquer la loi dans son intégralité, notamment sur la rétroactivité, prévue dans la loi jusqu'en 2009. ST ne veut pas remonter plus loin que 2020... Si ST reste sur sa position, d'une entreprise qui ne respecte pas le droit, les salarié-e-s n'auront pas d'autres choix que d'aller en justice pour faire respecter leurs droits, et la CGT est disponible pour les accompagner.

Prochaine réunion prévue le 2 octobre 2024, affaire à suivre....

## **SALLE DE TEST :**

### **La Surexploitation du Travail Précaire à ST Grenoble : Un Signal d'Alerte et une main tendue de la CGT vers la direction pour sortir de cette impasse.**

La situation du travail précaire à ST Grenoble suscite des inquiétudes des élu-e-s CGT. Lors du dernier CSE Central de juin 2024, la CGT a interpellé la direction sur l'augmentation des intérimaires à ST Grenoble, et particulièrement en Salle de Test sur la partie ouvrière. Jean-François Malville, le DRH ST France, a annoncé une embauche de 6 à 7 intérimaires, mais cette affirmation est contredite par la direction locale, qui affirme qu'aucun engagement de titularisation n'a été pris.

Face à cette incohérence, la CGT appelle à une action auprès du DRH France pour s'assurer que les engagements pris soient respectés.

La situation nécessite une attention urgente afin de garantir des conditions de travail dignes pour les intérimaires et de valoriser leurs compétences.

Si la situation ne trouve pas d'issue, notre dernier recours sera l'Inspection du Travail.

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024 : C'EST LA RENTRÉE SOCIALE !!!**

**SEULE LA MOBILISATION DES SALARIE-É-S PEUT FAIRE GAGNER DES AVANCÉES SOCIALES**



### **La colère est forte**

Alors que les services publics, à commencer par l'hôpital et l'école, sont gravement en danger, on nous promet une nouvelle et violente politique de baisse des dépenses publiques. Les politiques concernées, telles que le travail, la santé, l'éducation, la recherche, l'environnement, devraient pourtant être des priorités absolues. Face au déficit, il faut au contraire augmenter les recettes ! Or cette solution est systématiquement rejetée, avec un refus dogmatique de mettre sur la table l'imposition des plus riches et la taxation des dividendes qui explosent.

### **L'austérité c'est toujours pour les mêmes !**

Avec la bénédiction du patronat, Medef en tête, l'aggravation de la politique contre nos droits sociaux est aussi à l'ordre du jour : retraite, assurance chômage, sécurité sociale... Dans le même temps, **tout augmente sauf nos salaires et notre pouvoir d'achat continue à baisser !**

### **Double utilité de se mobiliser le 1er octobre**

**MANIFESTER** pour gagner le vote par les député·e·s de mesures pour financer nos services publics, l'abrogation de la réforme des retraites et une loi qui indexe les salaires sur les prix. La fragilité politique du gouvernement est un point d'appui pour gagner des avancées concrètes !

**FAIRE GRÈVE** pour gagner des augmentations de salaire et l'ouverture de négociations dans chaque entreprise. Pas question que nos salaires ne suivent pas les prix alors que les dividendes explosent !

**Toutes et tous en grève, dans l'unité la plus large, pour :**

- ▶ augmenter les salaires du privé, le point d'indice dans la fonction publique et les pensions de retraite, assurer enfin l'égalité entre femmes et hommes ;
- ▶ abroger la réforme des retraites et gagner de nouveaux droits ;
- ▶ rénover et financer les services publics, dans tous les territoires, notamment l'école, l'hôpital, l'enseignement supérieur et la transition environnementale ;
- ▶ défendre et développer l'emploi industriel.

Manifestation à Grenoble, le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 10h av. Alsace  
Lorraine

**Appel à la grève CGT ST Grenoble :**  
Du lundi 30/09 à 21h au mercredi  
02/10/2024 à 5h00.



La CGT est (re)venue rencontrer les collègues du Bourget-du-Lac. Elle a été accueillie par une équipe dynamique et nous avons apprécié les échanges d'idées de chacune et chacun des participants.



- CSE Central, information projet Concordia, le 27 septembre en Teams,
- Atelier Égalité Professionnelle, le 2 octobre à Paris,
- Concertation sur les Congés Payés acquis en maladie, le 2 octobre à Paris,
- Négociation Accord Pré-électoral Central, le 10 octobre,
- CSE de ST Grenoble le 29 octobre 2024.